Association pour la Sauvegarde du Val d'Allier

Procès-verbal
de l'Assemblée Générale du 21 mai 2009
Salle de réunion de la Mairie de Château Sur Allier

Le 21 mai 2009 à 14 h, les membres de l'association Allier Sauvage se sont réunis en assemblée générale en salle de réunion de la Mairie de Château-sur-Allier, sur convocation de son président, effectuée par lettre conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de l'association.

Il a été procédé à l'appel des membres de l'assemblée générale présents, lors de leur entrée en séance, et au recensement des pouvoirs confiés aux mandataires des membres absents et représentés.

Président de séance : Joël Herbach
Secrétaire de séance : Dominique Beaufils

Le président remercie le Maire de Château-sur-Allier, Monsieur Jean-Luc Mosnier, d'accueillir l'Assemblée Générale d'Allier Sauvage dans les locaux de sa mairie. Il fait le compte des pouvoirs reçus des membres ne pouvant participer à la réunion et précise leur répartition entre les mandataires désignés.

En introduction de la réunion, il donne la parole à monsieur Jean Costa Marini, vice-président honoraire. Celui-ci présente un poème écrit à la mémoire de Madame Voiret, présidente-fondatrice de l'A.D.A., et consacré à l'Allier, « Le décor condamné », comme témoignage de soutien à l'action d'Allier Sauvage.

Le président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Conseil sur la gestion morale de l'association
2. Rapport du trésorier sur la situation financière de l'association et les comptes de l'exercice 2008
3. Rapport d'activités 2008
4. Renouvellement partiel du Conseil d'Administration
5. Fixation du montant des cotisations 2009
6. Demande d'agrément auprès du Ministère de l'Environnement
7. Réalisation d'études en partenariat avec le Géolab de l'Université Blaise Pascal

Délibération n° 1 :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil sur la gestion morale de l'association et le bilan des activités 2008 présentés par son président, ainsi que celle du rapport du trésorier sur la situation financière et les comptes de l'exercice 2008, approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne quitus aux membres du Conseil et au trésorier de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2 :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des démissions des membres suivants du Conseil d'Administration :
- William Hamlet
- Claude Herbach
- Céline Merlet

Décide, après avoir appelé de nouvelles candidatures éventuelles, de renouveler en qualité de membres du conseil pour une durée de trois ans les membres suivants , conformément aux dispositions statutaires de l'Association:
- William Hamlet
- Claude Herbach
- Céline Merlet

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 3 :

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant de la cotisation à 15 € pour l'année 2009, le titre de membre bienfaiteur étant assujetti au versement d'une cotisation supérieure ou égale à 30 € ou à la fourniture d'une prestation en nature, artistique ou technique par exemple, de valeur au moins équivalente et sur décision du Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale décide que pour une première adhésion, toute cotisation versée après le 1er septembre de l'année N sera aussi valable pour l'année N + 1.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 4 :

Considérant que l'Association Allier Sauvage remplit les conditions nécessaires, 3 ans après l'Assemblée Générale de l'Association de Défense de l'Allier qui l'a créée par modification de sa dénomination et de ses statuts le 11 avril 2006, l'Assemblée Générale décide de solliciter auprès de Monsieur le Préfet de la Région Auvergne son agrément au titre d'Association de Protection de l'Environnement, conformément aux articles L.141-1 et R252-29 du Code de l'Environnement. Le champ d'action de l'association couvrant l'ensemble du bassin de l'Allier, il est décidé de solliciter cet agrément pour l'ensemble des départements et régions concernés.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°5 :

Le travail accompli durant l'été 2008 en collaboration avec le GEOLAB, de la mission des Sciences de l'Homme de l'Université Blaise Pascal, a permis d'élaborer une méthode d'évaluation des pressions exercées par les sports et loisirs de nature sur les milieux naturels de l'Allier, à partir de l'observation des traces laissées en fin de saison estivale. Après la 1ère phase de cette étude, financée sur les fonds propres de l'association, sa seconde phase va permettre d'appliquer expérimentalement cette méthode en fin d'été 2009 sur une section significative de 40 km de l'Allier de plaine aval, grâce à la subvention de 4 320 € accordée par l'Etablissement Public Loire.
Une seconde étude visant à expérimenter une méthode d'évaluation de la pratique du canoë, à partir de stations de prise de vues automatiques et cadencées, est envisagée pour l'été 2009 en collaboration avec le GEOLAB. Compte tenu de la participation financière à cette étude de 4 300 € accordée par l'E.P.L. lors de sa commission tourisme et culture du 19 mai 2009, l'Assemblée Générale décide d'engager la 1ère phase de cette étude portant sur l'achat du matériel et la saisie des données durant l'été 2009. Elle décide que la 2ème phase portant sur l'exploitation des données et la restitution des résultats de l'étude sera engagée sous réserve d'obtenir l'accord de subvention du Conseil Régional d'Auvergne, sollicité pour le financement complémentaire de l'étude ou de l'obtention de toute autre participation permettant d'en couvrir les frais.
L'Assemblée Générale décide d'autoriser Monsieur Le Président à passer avec l'Université Blaise Pascal et son GEOLAB les accords et conventions nécessaires, ainsi qu'à engager les dépenses correspondantes, dans la limite des fonds disponibles.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

20ème anniversaire de SOS Loire Vivante :
Allier Sauvage s'associera à la célébration du 20ème anniversaire de l'association SOS Loire Vivante en mémoire des succès remportés avec elle par l'A.D.A. face aux projets de barrages dans années 80 et pour marquer son soutien permanent au collectif inter-associatif Loire Vivante qu'elle anime. L'association participera en particulier à la grande soirée concert organisée par SOS Loire Vivante le 4 juillet 2009, sur les lieux où le barrage de Serre-de-Lafarre serait aujourd'hui construit sans les actions militantes de nos associations.

Voyage des amis du Val d'Allier dans le Haut Allier :
Allier Sauvage participe à l'organisation du voyage de découverte et de rencontre de l'association des Amis du Val d'Allier sur le Haut Allier les 6 et 7 septembre 2009. Les membres d'Allier Sauvage sont invités à participer à ce voyage moyennant une participation de 90 € et sous réserve de places disponibles.
L'objectif est de rencontrer des acteurs locaux engagés dans des démarches comparables à celles de nos associations et conformes à nos objectifs communs en faveur du développement durable du Val d'Allier: Conservatoire National du Saumon Sauvage, agriculteurs innovants, structures d'accueil et de sensibilisation à l'environnement.

BIG JUMP 2010:
Le prochain BIG JUMP organisé par European Rivers Network est fixé pour le 11 juillet 2010. Celui-ci représentera une étape importante dans les revendications collectives en faveur de la qualité et de la gestion raisonnée des eaux de l'Allier, dans la perspective de l'échéance 2015 fixée par la Directive Européenne. Compte tenu du succès remporté par le BIG JUMP organisé en 2007 par Allier Sauvage à Vichy, l'association envisage d'organiser une nouvelle manifestation simultanée sur plusieurs sites de l'Allier, en collaboration avec des associations et artistes locaux.

Communication sur la question des éoliennes :
Monsieur Henri Mathonat, ingénieur électrotechnicien, présente les conclusions de ses recherches sur les problèmes posés par la multiplication des grandes éoliennes sur le territoire national. Il explique en quoi l'électricité éolienne ne représente pas une solution pertinente dans notre pays, en termes d'énergie renouvelable comme en termes de moyen de lutte contre l'effet de serre. Il constate que leur prolifération n'est justifiée que par des intérêts financiers et politiques de court terme, dans le contexte d'un marché de l'énergie rendu artificiel par les mesures gouvernementales d'obligation imposée à EDF de racheter l'électricité produite à un prix surévalué. Il signale la constitution dans le département de l'Allier d'un collectif inter-associatif créé pour réagir face à ce problème, pour le cas ou il serait jugé opportun qu'Allier Sauvage s'inscrive dans cette démarche.
Cette communication « Les éoliennes en France, fausse solution, vraie escroquerie » est disponible à la rubrique actualité sur le site www.alliersauvage.org

A l'occasion du débat qui s'ensuit, concernant les orientations et actions de l'association pour l'année 2009, le président mentionne le projet soutenu par SOS Loire Vivante pour la création d'un Espace Biosphère UNESCO dans la Haute Vallée de la Loire. La pétition correspondante sera adressée à chacun des membres, en même temps que le procès-verbal de cette assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16h par le président. Celui-ci invite les participants à rejoindre la Fête de la Rivière organisée par l'association de la Chavannée à la Ferme d'Embraud toute proche, et en particulier à assister aux démonstrations de batellerie traditionnelle et au concert des chansons de mariniers, ainsi qu'à déguster les fritures et matelotes qui y seront proposées.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le président et le secrétaire de séance.

Joël Herbach
Président, président de séance

Dominique Beaufils
Vice-Président, secrétaire de séance